

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Exposition «Le Renault de Doisneau» - Demandes de subventions, encaissement et réaffectation - Encaissement et réaffectation d'un mécénat de BNP Paribas

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie présentera du 19 mai au 16 août prochains, une exposition constituant le deuxième volet de la série Photographie, consacrée à Robert Doisneau, sous le titre «Le Renault de Doisneau».

Après «Lartigue ou le plaisir de la photographie» qui a rassemblé 17 500 visiteurs au musée en 2004, l'exposition «Le Renault de Doisneau» cette année présentera la série de clichés conservés dans la collection Renault et longtemps oubliés.

Lorsque Robert Doisneau devient à 22 ans employé chez Renault aux usines de Boulogne-Billancourt, il connaît encore peu la photographie et très peu le monde : ni le monde de la grande industrie, ni celui de la publicité. Il va pourtant au cours des cinq années qui suivent laisser à la postérité une imagerie inoubliable sur l'un et sur l'autre.

Le coût total de ce projet s'élève à 55 000 € (Transports-assurances : 13 000 €, muséographie : 3 500 €, catalogue : 15 000 €, communication : 20 000 €, réception, inauguration et divers : 3 500 €).

L'opération pourrait bénéficier des participations suivantes :

- DRAC Franche-Comté : 15 000 €
- Région de Franche-Comté : 7 000 €
- Département du Doubs : 7 000 €

En outre, BNP PARIBAS qui avait apporté son concours à l'exposition Lartigue en 2004 souhaite renouveler son mécénat en faveur de cette nouvelle exposition photographique, à hauteur de 10 000 €.

Le solde (16 000 €) sera pris en charge par la Ville.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce projet d'exposition,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions indiquées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à inscrire en recettes à réception des notifications attributives les différentes subventions de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et du mécénat de BNP Paribas, par décision modificative au budget de l'exercice courant sur les imputations 74/322/74718, 7472, 7473, 7478.52000 et à les réaffecter en dépenses sur l'imputation 011/322/6068.52000,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions se rattachant à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.